



JEUNESSE

## "Adaptons les défis"

Mené en partenariat avec le mouvement sportif local, cet appel à projets vise à permettre aux jeunes en situation de handicap, d'accéder à une pratique sportive en club.

**SPORT EN SITUATION  
DE HANDICAP**

*« Adaptons les défis »*



L'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de ce public jeune qui n'a pas de pratique régulière en club fédéral.

Sont concernés, les jeunes en situation de handicap, âgés de 8 à 20 ans et non licenciés dans un club affilié à une fédération sportive.

Pour répondre, les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports et avoir leur siège social dans la Vienne.

Le soutien du Département porte sur des actions innovantes ne relevant pas du fonctionnement de l'association et se déroulant pendant la saison sportive en cours.


Quand vous remplissez la demande de subvention, vous devez préciser que le dossier doit être instruit dans le cadre de l'appel à projets « Adaptons les défis »



Date limite de réception des dossiers de candidature par courriel ou par voie postale : 31/03/2021



**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE**  
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00